



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA

### DECLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE OUCHAMPS : « DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE L'HÔTEL-RESTAURANT « LE RELAIS DES LANDES » »

Par arrêté du Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis du 28 décembre 2018, une enquête publique, relative à la Déclarations de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Ouchamps relative au Développement de l'activité de l'hôtel-restaurant « Le relais des Landes, sera ouverte à la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans la mairie de Ouchamps et du mardi 29 janvier 2019 9h00 au jeudi 28 février 2019 17h00 inclus.

**Commissaire enquêteur** : par décision du 12 décembre 2018 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans portant nomination d'un commissaire enquêteur, Monsieur Daniel MASSON, officier des sapeurs-pompiers de Paris en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

**Consultation du dossier** : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et à la mairie de Ouchamps. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les pièces du dossier seront aussi disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)).

Horaires d'ouverture du siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Horaires d'ouverture de la Mairie d'Ouchamps : du Mardi au Vendredi de 13h à 17h

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Ouchamps afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées **à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur pour les Déclarations de projet** :

- par écrit à Communauté de Communes Val de Cher Controis 15A rue des entrepreneurs 41700 Contres
- par mail à [contact@val2c.fr](mailto:contact@val2c.fr) (adresse électronique de la Communauté de Communes Val de Cher Controis)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, le mardi 12 février 2019, de 9h00 à 12h00. A la mairie de Ouchamps, le mardi 29 janvier 2019, de 14h00 à 17h00 et le jeudi 28 février 2019, de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et à la mairie d'Ouchamps où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis ([www.val2c.fr](http://www.val2c.fr)).